



ASSOCIATION
DES CENTRES LOCAUX
DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC

L'ENTREPRENEURIAT,
C'EST NOTRE AFFAIRE.

MÉMOIRE

présenté à la ***Commission permanente***
sur le développement économique et urbain et l'habitation

dans le cadre de l'examen public sur la valorisation
du développement économique local à Montréal

24 avril 2012

Monsieur le président,
Mesdames et messieurs les Commissaires,

J'aimerais tout d'abord vous remercier de l'opportunité que vous offrez à l'Association des centres locaux de développement du Québec de participer à votre consultation. C'est avec grand plaisir que nous vous exposerons le fruit de nos réflexions sur le rôle des CLD en lien avec la valorisation du développement économique local.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais profiter de cette tribune pour souligner l'excellente collaboration entre notre association et les représentants de la Ville de Montréal, lors des récentes négociations, en vue du renouvellement du financement des CLD. Au cours des derniers mois, nous avons eu l'occasion lors de nos rencontres d'avoir des échanges constructifs nous permettant, de part et d'autre, de jeter un regard sur les enjeux de développement économique de la métropole et des autres territoires. Les défis de développement de Montréal sont grands et je vous assure qu'ils le sont tout autant pour plusieurs territoires du Québec.

PREMIÈRE PARTIE

Présentation de l'Association des CLD du Québec (ACLDQ) et des CLD

Tout d'abord, qui sommes-nous ? L'Association des CLD du Québec regroupe sur une base volontaire les 120 centres locaux de développement du Québec. Notre organisation a pour mission de représenter et d'accompagner ses membres dans la réalisation de leur mandat de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat. L'ACLDQ est un lieu de partage d'outils et d'information entre ses membres. Nous avons comme objectif de valoriser les bonnes pratiques des CLD afin qu'ils offrent des services de qualité à leur principale clientèle, les entrepreneurs.

Les CLD ont pour mission de concerter et de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux de leur territoire en vue de favoriser le développement local et l'entrepreneuriat. Ils jouent donc un rôle central dans le développement économique de leur territoire.

Les CLD apportent un soutien technique et/ou financier à toutes les étapes du cycle entrepreneurial, que ce soit au niveau de la sensibilisation et de la validation du projet d'affaires, en passant par la création, le démarrage, la croissance et le transfert. Il est important de rappeler que leurs priorités d'intervention sont adaptées en fonction des besoins de leur territoire.

Chaque année, les professionnels des CLD répondent à plus de 30 000 demandes d'aide de la part d'entrepreneurs individuels et collectifs et de travailleurs autonomes. Quatre-vingts pourcents (80 %) de leur tâche est affectée à de l'accompagnement de projet; l'autre portion (20 %), au soutien financier. Leurs interventions permettent ainsi de créer annuellement plus de 1 000 nouvelles entreprises privées et collectives. Au cours de leurs douze premières années d'existence, soit de 1998 à 2010, les interventions financières des CLD ont permis de créer ou maintenir plus de 180 000 emplois et plus de 24 000 entreprises qui elles, ont généré des investissements de plus de 6 milliards de dollars.

DEUXIÈME PARTIE

Réflexion sur la valorisation du développement économique local

D'entrée de jeu, rappelons que le développement local tel que nous le connaissons aujourd'hui est né des limites et des échecs des grandes politiques de développement gérées par l'État dans les années 70 et 80. Il s'agissait alors d'une vision centralisée du développement. Cette façon de concevoir et de vivre le développement a été progressivement remplacée, dans les années 80 et 90, par une vision du développement où l'amélioration des conditions économiques, sociales et culturelles émerge des milieux de vie. Le développement local par l'entrepreneuriat que les CDÉC et les CLD expérimentent au quotidien possède donc les mêmes prémisses : il se vit à l'échelle humaine et se bâtit au plan local d'abord et avant tout.

Nous croyons donc que la meilleure façon d'assurer le développement économique d'un territoire doit, à la base, émerger du milieu par le milieu. D'où l'importance du rôle de concertation et de mobilisation effectué par les CLD et les CDÉC.

Le CLD : organisme de 1^{ère} ligne en entrepreneuriat

Par ailleurs, la création des CLD avait également un autre objectif, soit celui de faire en sorte que les entrepreneurs puissent avoir accès à un « guichet multiservices » pour les accompagner dans le développement de leur projet d'entreprise.

Aujourd'hui, le CLD est le seul organisme désigné dans une loi à titre de mandataire de la MRC ou de la Ville pour offrir les services de première ligne en matière de soutien à l'entrepreneuriat. La *Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat*, dévoilée à l'automne 2011, a d'ailleurs confirmé ce rôle stratégique. Les CLD y sont identifiés comme des partenaires incontournables pour le développement de l'entrepreneuriat au Québec. La Ville de Montréal, dans le cadre de sa *Stratégie de développement économique 2011-2017*, a également confirmé qu'elle entend miser sur son réseau de 1^{ère} ligne, les CLD et les CDÉC, pour réaliser le plein potentiel de son développement économique de Montréal.

Tous ces éléments nous confortent dans l'idée selon laquelle les CLD sont une véritable porte d'entrée pour les entrepreneurs, ce que le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, monsieur Sam Hamad, affirmait en conférence de presse lors du lancement de la *Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat*. Cette vision et cette façon de promouvoir les CLD ne peuvent que faciliter la vie des entrepreneurs au quotidien.

Ainsi, l'ACLDQ recommande que :

Recommandation n° 1

La Ville de Montréal réitère son appui envers les CLD et les CDÉC, son seul réseau de 1^{ère} ligne en matière de soutien à l'entrepreneuriat, et qu'elle s'assure qu'ils puissent offrir l'ensemble des services de 1^{ère} ligne et ainsi jouer son rôle de véritable porte d'entrée des entrepreneurs à Montréal.

L'importance du plan d'action locale pour l'économie et l'emploi (PALÉE)

Parmi les mandats que confie la MRC ou la Ville à son CLD, ce dernier doit élaborer, en concertation avec l'ensemble de ses partenaires locaux, un Plan d'action locale pour l'économie et l'emploi (PALÉE).

Dans bon nombre de MRC, le PALÉE est un plan stratégique de développement économique qui permet de se doter d'une vision commune et partagée du développement d'un territoire. D'ailleurs, on constate que bon nombre d'élus municipaux misent sur l'arrimage entre le schéma d'aménagement de la MRC et le plan

d'action locale du CLD pour assurer un développement harmonieux de leur territoire.

À cet égard, soulignons l'initiative du conseil d'arrondissement de LaSalle qui a exigé que le PALÉE soit l'unique outil de planification en matière de développement économique sur son territoire afin qu'il reflète les aspirations du milieu économique local.

Dans une ville comme Montréal, la métropole du Québec, cette démarche revêt un caractère particulier puisque les grandes orientations stratégiques de chacun des 18 PALÉE sont le reflet d'autant de tissus économiques locaux qui concourent au développement de l'appartenance et de l'identité des collectivités. Comme le souligne Développement économique West-Island dans son mémoire, les services de 1^{ère} ligne s'exercent idéalement dans une « unité territoriale locale », le « territoire à partir duquel s'organise généralement la vie quotidienne des citoyens ».

Ainsi, l'ACLDQ recommande que :

Recommandation n° 2

Le PALÉE soit l'unique outil de planification en matière de développement économique sur le territoire d'un CLD ou d'une CDÉC et que son élaboration soit fait en concertation avec l'ensemble des partenaires locaux afin que leurs plans d'action découlent des orientations du PALÉE.

La connaissance profonde des besoins des entrepreneurs par les CLD

En offrant l'ensemble des services de 1^{ère} ligne en entrepreneuriat et en répondant à quelque 30 000 demandes par année, les CLD ont acquis une connaissance profonde des besoins des entrepreneurs.

De même, en élaborant le PALÉE avec l'ensemble de ses partenaires locaux, le CLD concerte et mobilise les autres organismes présents sur son territoire, y compris les organismes de 2^e et de 3^e ligne en entrepreneuriat, tels que :

- Intervenants en sensibilisation et promotion de l'entrepreneuriat
- Organismes de financement
- Organismes de recherche et transfert technologique
- Réseaux de commercialisation internationaux
- Écoles de gestion et organismes de formation

Nous croyons que les actions de ces organismes doivent s'arrimer à celles du CLD ou, à tout le moins, être complémentaires. Dans la mesure où un organisme de 2^e ou de 3^e ligne en entrepreneuriat est inexistant et qu'un besoin se fait sentir, il apparaît essentiel que les CLD soient systématiquement consultés, voire impliqués dans la définition et la mise en place de ces services. Prenons par exemple la mise en place des organismes régionaux de promotion des exportations (ORPEX). Dans plusieurs régions du Québec, les CLD sont partie prenante de la démarche de déploiement des ORPEX. Nous croyons qu'il devrait en être de même à Montréal.

Ainsi, l'ACLDQ recommande que :

Recommandation n° 3

Les CLD soient systématiquement consultés et, dans une certaine mesure, impliqués dans la définition et la mise en place des services de 2^e ligne et de 3^e ligne en entrepreneuriat.

L'amélioration continue des pratiques des CLD

Les CLD sont engagés dans un processus d'amélioration continue de leurs pratiques. C'est un engagement qui a d'ailleurs fait l'objet d'un consensus lors du dernier lac-à-l'épaule de l'ACLDQ. L'objectif est d'améliorer les pratiques, notamment par le partage d'outils afin de mieux accompagner les entrepreneurs au quotidien dans un véritable continuum de services.

L'ACLDQ a mis sur pied l'automne dernier un *Comité de travail sur les pratiques des CLD*. L'un des mandats de ce comité est de définir en quoi consiste les services de 1^{ère} ligne en matière de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat et de répertorier les meilleures pratiques. Les résultats de ces travaux seront connus à l'automne.

Par ailleurs, nous ne pouvons enfin passer sous silence une excellente nouvelle pour notre réseau, soit celle de l'adhésion du Réseau des CDÉC de Montréal à notre association. Les CDÉC ont développé et mis en œuvre une approche de développement local intégrée particulière. Elles pratiquent depuis plus de 25 ans un processus continu d'innovation ouverte mettant à contribution l'ensemble des acteurs de leurs communautés dans la recherche de solutions inédites pour répondre aux enjeux de leurs territoires. Nous croyons que les CLD et les CDÉC ont beaucoup à apprendre les uns des autres.

Ainsi, l'ACLDQ recommande que :

Recommandation n° 4

Les initiatives locales permettant d'augmenter la synergie et le partage des connaissances et des compétences entre les CLD et les CDÉC doivent être encouragées afin de permettre l'amélioration continue des pratiques.

CONCLUSION

L'ALCDQ est particulièrement fière du travail accompli au quotidien par ses membres. Le récent bilan des réalisations 2007-2012 présenté par les CLD et les CDÉC de Montréal en est un bon exemple. En cinq ans, les 18 CLD et CDÉC de Montréal ont accueilli et orienté quelque 41 000 promoteurs d'entreprises. Ils ont accordé un soutien technique à 23 000 d'entre eux. Ils ont contribué à la création et à la consolidation de plus de 14 500 emplois. Chaque intervention se veut une maille solide du tissu entrepreneurial local sur lequel se bâtit l'économie de Montréal. L'ACLDQ ne peut qu'encourager la Ville de Montréal à bâtir son réseau de 1^{ère} ligne en entrepreneuriat. Les CLD et CDÉC de Montréal sont prêts à relever le défi.

Nous vous remercions de votre attention.